

SEANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2018

Président : Mr Salvatore LA ROCCA, Maire

Présents : Christine JECKEL. Nicolle CHRISTEN. Jean PASTOR. Séverine BERGÉ. Frédéric SCHUBNEL. Jean-Jacques OURTAU. Denis URBANY. Julie POITOU. Murielle THIL. Arnaud GRAFF. Edmond-Pierre EMERAUX. Meggane SINDT. Julia RUSSO. André GLAUDE. Jean-Marie KLEIN

Procurations : Laurence BURKHARD procuration à Salvatore LA ROCCA
Sébastien ALBOUZE procuration à Jean PASTOR
Emmanuelle SEDKI procuration à André GLAUDE

✦ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 NOVEMBRE 2017.

1/2018 - REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire présente aux membres présents un projet de règlement intérieur pour le conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 1 abstention approuve ledit règlement annexé à la présente délibération.

2/2018 - APPROBATION DE LA 3^{ème} MODIFICATION DU PLU

André GLAUDE prend la parole pour signaler que le document de travail fourni pour cette délibération comporte déjà la date d'approbation du conseil municipal alors qu'il n'a pas encore été voté.

Il souhaiterait également savoir où on en est par rapport à l'achat des terrains.

Salvatore LA ROCCA lui répond qu'il n'a pas voulu précipiter les choses. La commune n'a pas pour vocation de faire des bénéfices sur les particuliers. Il signale également qu'il n'a rencontré aucun investisseur intéressé par l'achat de ces terrains.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment l'article L. 153-37 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 13 mars 2009 ;

Vu la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2010 ;

Vu la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme tel qu'il a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 octobre 2010 ;

Vu la décision n° E17000213/67 de Mme la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg désignant Mr Jean-Michel THIRIET, ingénieur retraité, domicilié à HAGONDANGE, 15 rue Joffre, commissaire enquêteur ;

Vu l'arrêté municipal n°45 en date du 27 Novembre 2017 portant engagement de la procédure de modification n°3 du PLU de la commune de Distroff et prévoyant notamment l'ouverture à l'urbanisation partielle d'une zone 2 AU ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 Novembre 2017 justifiant la modification du PLU ;

Considérant que les remarques émises par les services consultés et les résultats de ladite enquête publique justifient les adaptations du PLU ;

Considérant que la 3^{ème} modification du PLU telle que présentée au conseil municipal est prête à être approuvée, conformément à l'article L 153-43 du Code de l'Urbanisme ;

Considérant les conclusions du commissaire enquêteur émises à l'issue de l'enquête publique close le publique close le 18 Janvier 2018 ;

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire, après en avoir délibéré par 13 voix POUR, 4 voix CONTRE et 2 Abstentions,

Le conseil Municipal :

- APPROUVE la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de DISTROFF,
- CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les formalités de publicité réglementaires,
- PRECISE que le Plan Local d'Urbanisme ainsi modifié sera tenu à disposition du public en mairie, aux heures d'ouverture au public.

La présente délibération et les dispositions engendrées par le PLU ne seront exécutoires qu'après :

- un délai d'un mois suivant sa réception par le Sous-Préfet de la Moselle.
- L'accomplissement des mesures de publicité.

Jean-Marie KLEIN fait un petit aparté en demandant à ce que le parc municipal soit fermé les jours de tempête.

Frédéric SCHUBNEL lui répond qu'il l'est et que si les gens s'y aventurent, c'est leur responsabilité qui est engagée.

Séverine BERGÉ intervient en disant qu'elle a remarqué dimanche que la double porte principale a été forcée. A voir par les ouvriers.

3/2018 - COMPTE ADMINISTRATIF M 14 – EXERCICE 2017 **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Mr Salvatore LA ROCCA, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N -1	Total
Dépenses	1 910 275,30		1 910 275,30
Recettes	1 955 254,06	124 971,12	2 080 225,18
Résultat	44 978,76	124 971,12	169 949,88

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Mandats et titres émis	Solde d'exécution N-1	Restes à réaliser	Cumul
Dépenses	913 952,15	862 798,08	50 794,00	1 827 544,23
Recettes	1 754 503,85	0,00	31 508,00	1 786 011,85
Résultat	840 551,70	- 862 798,08	- 19 286,00	- 41 532,38

2°) adopte la présente délibération à l'unanimité,

3°) décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 1068 en investissement : 41 532,38 €

Affectation au compte 002 en fonctionnement : 128 417,50 €

André GLAUDE prend la parole pour dire que, certes il y a un petit excédent de fonctionnement, mais ce n'est pas avec ça que l'on peut voir l'avenir sereinement.

Salvatore LA ROCCA lui répond en lui signalant que la commune va faire plus d'économies avec le retour de la semaine aux 4 jours puisqu'il n'y aura plus les T.A.P.

Malgré les baisses successives des dotations de l'état depuis 2014, nous arrivons toutefois à dégager un excédent de fonctionnement, tout en poursuivant notre désendettement.

Mr le Maire remercie l'équipe municipale pour les efforts soutenus dans l'objectif de réaliser toutes les économies possibles.

4/2018 - COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT – EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif du Budget Lotissement de l'exercice 2017 dressé par Mr Salvatore LA ROCCA, Maire,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté	Total
Dépenses	3 012 975,01		3 012 975,01
Recettes	3 458 229,20	2 678 978,00	3 458 229,20
Résultat	445 254,19	2 678 978,00	3 124 232,19

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté	Total
Dépenses	4 047 977,24	1 872 149,00	5 920 126,24
Recettes	2 960 686,27		2 960 686,27
Résultat	- 1 087 290,97	- 1 872 149,00	- 2 959 439,97

2°) adopte la présente délibération à l'unanimité.

5/2018 - COMPTE ADMINISTRATIF M 14 – CCAS - EXERCICE 2017 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017**

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Mr PASTOR, délibérant sur le compte administratif – M 14 – CCAS de l'exercice 2017 dressé par Mr Salvatore LA ROCCA, Président,

Après s'être fait présenter les documents budgétaires de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Mandats et titres émis	Résultat reporté N -1	Total
Dépenses (ou déficit)	13 296,64		13 296,64
Recettes (ou excédent)	12 544,20	4 628,71	17 172,91
Résultat	- 752,44	4 628,71	3 876,27

2°) vote à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tel que résumés ci-dessus.

3°) décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 002 de la section de fonctionnement : 3 876,27 €uros

6/2018 - PROJET DE REHABILITATION DU PRESBYTERE – APPEL D'OFFRE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Jean-Marie KLEIN trouve que ce travail n'est pas logique car on va voter un maître d'œuvre alors que l'on ne sait pas encore ce qu'on va faire du bâtiment. Pour sa part, il n'a pas d'idée de ce qu'on pourrait y faire et trouve que tout va trop vite.

Salvatore LA ROCCA lui répond que les réflexions sur ce projet ont été menées en commission depuis maintenant 2 ans avec l'étude préliminaire du CAUE et de l'étude sommaire présentée ce soir.

Jean-Marie KLEIN trouve que ce n'est pas la vocation de la commune que de gérer des logements.

Jean-Jacques OURTAU dit qu'il vaut mieux demander l'avis à chaque conseiller présent sur le projet.

Jean PASTOR signale qu'on va juste choisir un maître d'œuvre mais l'aménagement intérieur n'est pas encore décidé.

En principe, au rez-de-chaussée, ce sera une location d'utilité publique et à l'étage, il pourrait y avoir des logements.

Jean-Marie KLEIN demande si la commune deviendrait promoteur (pour vendre des logements) ou gestionnaire de biens (pour les louer). Dans ce dernier cas, la commune a déjà eu des logements en location et ce n'était pas toujours facile à gérer.

Murielle THIL : OK pour le projet.

Edmond-Pierre EMERAUX : OK pour le projet.

Salvatore LA ROCCA précise que l'on pourra décider plus tard de l'orientation à prendre sur le mode de gestion des logements.

Séverine BERGÉ est OK pour une crèche ou une M.A.M. et des logements à vendre ou à louer à l'étage.

Jean-Jacques OURTAU est OK sur le principe du projet. Mais il faudra décider qui va gérer les logements si on les loue, quel type de gestion choisir et ne pas oublier de prévoir des places de parking.

André GLAUDE souhaiterait savoir quelle durée de financement va être choisie pour ce projet. Salvatore LA ROCCA lui répond qu'il y a déjà réfléchi et qu'il sera possible d'étaler le financement sur 25 ans.

André GLAUDE trouve que 25 ans c'est long car entre temps, il y aura des réparations à faire dans le bâtiment et il précise qu'il n'est pas d'accord pour de la location mais plutôt pour de la vente.

Julia RUSSO demande qui va-t-on loger dans ce bâtiment en cas de location.

Jean-Marie KLEIN souhaiterait que le maître d'œuvre fasse une variante sans étage, donc sans appartement, avec uniquement l'occupation du rez-de-chaussée. On aurait ainsi moins besoin de places de parking et moins de problèmes de gestion.

Arnaud GRAFF est OK pour l'idée qui est très réfléchie mais c'est la manière de la présenter qui l'est moins. C'est compliqué de gérer des locataires.

Denis URBANY est OK mais il serait mieux de démonter le bâtiment.

Nicolle CHRISTEN est OK pour le projet. Elle trouve intéressant de pouvoir garder le bâtiment qui a une histoire et trouve les idées de chacun intéressantes.

Meggane SINDT est OK pour le projet. Par contre, elle ne sait pas trop pour les logements et rejoints l'idée de Jean-Marie KLEIN.

Frédéric SCHUBNEL répond qu'il est impossible de ne faire qu'un rez-de-chaussée. On est obligé de conserver le volume du bâtiment et il précise que ce n'est pas compliqué de gérer des logements.

Julie POITOU pense qu'il vaudrait mieux vendre maintenant plutôt que d'attendre la disparition ou la fusion des communes.

Salvatore LA ROCCA dit qu'un bailleur social serait peut-être intéressé par le projet.

Jean-Jacques OURTAU demande si on ne pourrait pas vendre les appartements directement à des personnes âgées en adaptant le bâtiment (ascenseur ...).

Salvatore LA ROCCA exprime la possibilité d'avoir plus de subventions si on s'oriente vers les personnes âgées.

André GLAUDE demande comment va être rédigé l'appel d'offres.

Salvatore LA ROCCA lui répond qu'il va l'être sur la base de ce projet en restant en dessous du seuil des 90 000 Euros HT donc par la mise en œuvre d'une procédure adaptée.

Jean-Jacques OURTAU dit qu'il faut demander un projet avec 3 variantes :

- *Un rez-de-chaussée sans étage,*
- *Un rez-de-chaussée avec appartements,*
- *Un rez-de-chaussée avec appartements seniors.*

Mr le Maire informe l'assemblée que le conseil municipal reprendra cette réflexion après les premières propositions de la maîtrise d'œuvre quant à la destination des surfaces et au mode de gestion de ce patrimoine (vente ou location).

Le Maire présente au conseil municipal un avant-projet concernant la réhabilitation du presbytère.

Au vu du résultat des études préliminaires et après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de lancer un appel d'offres dans le cadre d'une procédure adaptée pour le choix d'un bureau d'études de maîtrise d'œuvre.

7/2018 - ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES **RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2018**

Suite au décret n° 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la dernière réunion du Conseil d'école en date du 8 FEVRIER 2018 sollicitant une demande de modification par dérogation de l'OTS à compter de la rentrée 2018 avec les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
8 H 15 – 11 H 45 et 13 H 30 – 16 H 00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de suivre l'avis du Conseil d'Ecole.

Le Conseil Municipal demande au Maire :

- ▲ de solliciter auprès de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale l'autorisation de réorganiser la semaine scolaire pour la rentrée scolaire de septembre 2018 avec les nouveaux horaires demandés en Conseil d'Ecole.
- ▲ De demander la modification des transports scolaires auprès de la Région Grand-Est.

L'accueil périscolaire sera réorganisé autour de ces horaires.

8/2018 - ADHESION AU SISCODIPE DES 21 COMMUNES DE L'ANCIENNE **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOUZONVILLOIS**

Adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Hollins, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE, Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité des Trois Frontières.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article OL.5211-18 ;

Vu les statuts du Syndicats ;

Vu les délibérations des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Hollins, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching sollicitant l'adhésion au SISCODIPE ;

Vu la délibération du SISCODIPE en date du 30 novembre 2017 autorisant l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Hollins, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching ;

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat, par l'adjonction de ces 21 communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requise ;

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Hollins, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Approuve l'adhésion des communes de Alzing, Anzeling, Bibiche, Bouzonville, Brettnach, Chémery-les-Deux, Colmen, Dalstein, Ebersviller, Filstroff, Freistroff, Guerstling, Heining-les-Bouzonville, Hestroff, Hollins, Menskirch, Neunkirchen-les-Bouzonville, Rémelfang, Saint-François-Lacroix, Schwerdorff et Vaudreching au SISCODIPE.

9/2018 - RENOUELEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAF

Le Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement du contrat « Enfance-Jeunesse » avec la CAF de la Moselle.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat sus nommé ainsi que les documents s'y rattachant.

10/2018 - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE RENOUELEMENT DES COLLECTIONS DE BASE

Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental octroie aux communes de moins de 3 000 habitants une aide aux bibliothèques municipales.

Cette aide d'un montant de 1 200 €uros est destinée à renouveler les collections destinées aux jeunes de 8 à 12 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, s'engage à porter cette subvention au budget communal et à acquérir les ouvrages nécessaires au titre communal.

11/2018 - EMPRUNT DEXIA

La commune de DISTROFF a contracté un prêt n° MPH 245906EUR/0257912 auprès de Dexia Crédit Local.

La commune souhaite mettre en cause la validité de ce contrat de prêt et engager la responsabilité de DEXIA du fait des différents manquements commis par celle-ci dans le cadre de la conclusion et de l'exécution de ce contrat.

Pour défendre ses intérêts, la commune a décidé de missionner les avocats :

- Maître Arnaud METAYER-MATHIEU, 39 avenue Victor Hugo 75115 PARIS
- Maître Bertrand MERTZ, 3 rue des Charpentiers 57070 METZ.

Après en avoir délibéré et par 15 voix Pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention d'honoraires ainsi que les différents documents afférents à ce dossier.

Le Maire :
Salvatore LA ROCCA